

## Assurance vie 25 après

Par Awax
Bonjour,
Mon père est décédé il y a 25 ans. Une assurance vient de me contacter pour une recherche de bénéficiaires pour une assurance vie qui n'a pas été versée. J'ai lu que les intérêts s'appliquent un mois après la réception des documents par l'assurance.  Est ce normal que l'assurance ne se soit pas manifestée pendant si longtemps après le décès ? Des intérêts s'appliquent ils ?
Merci.
Par yapasdequoi
Bonjour, Vous êtes apparemment bénéficiaire d'un contrat en déshérence. Ces contrats anciens sont peu à peu traités par les assureurs, et les intérêts du contrat ont continué à augmenter le capital. Toutefois il y a aussi un certain nombre d'arnaqueurs qui vous soutirent de l'argent en vous faisant miroiter un juteux contrat qui n'existe pas. Méfiez-vous.
Par isernon
bonjour,
qui peut prévenir l'assureur, que le souscripteur d'une assurance-vie est décédé ?
Salutations
Par chaber
bonjour
la loi Eckert complétée par la loi Pacte fait obligation à l'assureur de rechercher les bénéficiaires ou le souscripteur, si le contrat arrive à son terme, ou alors qu'il a oublié le contrat
Pour la revalorisation entre la date du décès de l'assuré et la date de connaissance du décès par l'assureur :
- Si le contrat prévoit des règles de revalorisation du capital garanti en cas de décès pour la période comprise entre la date du décès de l'assuré et celle à laquelle l'assureur a connaissance du décès, ce sont ces règles de revalorisation qui s'appliquent.
- Si le contrat ne prévoit rien, le capital garanti en cas de décès est revalorisé, net de frais, au minimum à un taux égal au moins élevé des deux taux suivants :
o la moyenne sur les douze derniers mois du taux moyen des emprunts de l'État français, calculée au 1er novembre de l'année précédente ;
o le dernier taux moyen des emprunts de l'État français disponible au 1er novembre de l'année précédente.
Par yapasdequoi

En pratique, sauf si le bénéficiaire est proche du souscripteur et seul bénéficiaire, il aura le plus grand mal à vérifier la somme qui lui est versée...

Les assureurs ont l'obligation de vérifier chaque année que le souscripteur est en vie, ou bien de rechercher les bénéficiaires (loi Eckert).